

**L'Association canadienne des
technologues en radiation médicale**
États financiers 2021

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES
EN RADIATION MÉDICALE**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Association canadienne des technologues en radiation médicale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



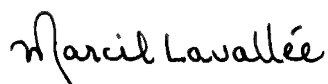
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 14 mars 2022

Marcil Lavallée

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

3

	Budget (note 3)	2021	2020
REVENUS			
Cotisations des membres	2 189 200 \$	2 159 483 \$	2 224 628 \$
Agrément	955 550	999 720	915 340
Formation professionnelle continue	844 295	730 160	873 607
Assurance responsabilité professionnelle	258 650	276 933	280 516
Congrès annuel et autres événements	127 842	109 070	1 220
Commandites	55 000	50 983	31 300
Placements	50 000	37 315	78 957
Frais administratifs	41 350	25 624	33 018
Publications et publicité	13 000	14 125	13 215
Transfert de fonds de BCAMRT	-	-	273 438
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	-	180 346
	4 534 887	4 403 413	4 905 585
DÉPENSES			
Services aux membres			
- Assurance responsabilité professionnelle	258 650	277 611	279 139
- Marketing et services généraux	24 205	47 908	22 145
- Programme de bourses et prix	55 749	21 553	16 900
Défense d'intérêts et communications			
- Publications	222 157	201 841	217 797
- Semaine des TRM	89 180	106 464	104 203
- Défense d'intérêts et promotion	39 391	14 482	21 173
Éducation			
- Préparation et administration des examens	237 662	239 103	230 351
- Préparation et mise à jour des cours	219 190	173 892	191 165
- Futur de l'éducation des TRM	14 800	68 226	78 737
- Comité d'agrément	44 504	4 700	87 005
- Comité de la formation professionnelle continue	-	1 439	12 737
- Comité consultatif sur l'éducation	1 470	-	2 575
Congrès annuel et autres événements	147 076	69 303	54 776
Liaison externe	92 507	58 387	62 155
Gouvernance	156 117	48 190	21 156
Pratiques professionnelles	75 842	13 595	2 954
Administration générale			
- Salaires, avantages sociaux et autres dépenses liées au personnel	2 337 936	2 298 936	2 119 815
- Frais de bureau	290 690	378 727	325 124
- Loyer	217 109	168 292	215 438
- Honoraires professionnels	48 533	66 648	55 268
- Amortissement des immobilisations	140 629	128 504	140 917
	4 713 397	4 387 801	4 261 530
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(178 510) \$	15 612 \$	644 055 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

4

	Affectations internes								2021 Total	2020 Total
	Fonds général	Investi en immobi- lisations	Fonds de réserve	Fonds de profils de compétence	Fonds de réserve BCAMRT	Fonds de prévoyance juridique	Fonds de prévoyance des ressources humaines	Fonds de projets ciblés		
SOLDE AU DÉBUT	977 324 \$	321 670 \$	1 620 453 \$	107 233 \$	273 438 \$	40 000 \$	30 000 \$	- \$	3 370 118 \$	2 726 063 \$
Excédent des produits sur les charges	15 612	-	-	-	-	-	-	-	15 612	644 055
Acquisition d'immobilisations	(60 411)	60 411	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations	128 504	(128 504)	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations internes (note 8)	(491 774)	-	-	38 070	-	10 000	10 000	433 704	-	-
SOLDE À LA FIN	569 255 \$	253 577 \$	1 620 453 \$	145 303 \$	273 438 \$	50 000 \$	40 000 \$	433 704 \$	3 385 730 \$	3 370 118 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

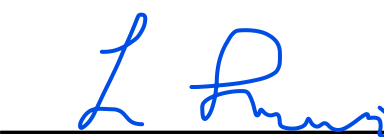
31 DÉCEMBRE 2021

5

	2021	2020
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 327 302 \$	1 625 499 \$
Débiteurs	41 667	40 458
Frais payés d'avance	142 526	139 807
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	1 094 818	2 402 802
	2 606 313	4 208 566
PLACEMENTS (note 4)	2 262 797	844 786
IMMOBILISATIONS (note 5)	253 577	321 670
	2 516 374	1 166 456
	5 122 687 \$	5 375 022 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2021

6

	2021	2020
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	209 233 \$	297 800 \$
Produits reportés (note 6)	1 401 562	1 572 209
Dû à la Fondation de l'ACTRM (note 9)	78 368	76 071
	1 689 163	1 946 080
INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ (note 7)	47 794	58 824
	1 736 957	2 004 904
ACTIF NET (note 8)		
Fonds général non affecté	569 255	977 324
Affectations internes		
Investi en immobilisations	253 577	321 670
Fonds de réserve	1 620 453	1 620 453
Fonds de profils de compétence	145 303	107 233
Fonds de réserve - BCAMRT	273 438	273 438
Fonds de prévoyance juridique	50 000	40 000
Fonds de prévoyance des ressources humaines	40 000	30 000
Fonds de projets ciblés	433 704	-
	3 385 730	3 370 118
	5 122 687 \$	5 375 022 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

7

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	15 612 \$	644 055 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	128 504	140 917
Variation de la juste valeur des placements	119 145	50 766
Amortissement de l'incitatif à la location reporté	(11 030)	(3 528)
	252 231	832 210
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 209)	124 493
Frais payés d'avance	(2 719)	26 809
Créditeurs et frais courus	(88 567)	(32 787)
Produits reportés	(170 647)	(173 465)
Dû à la Fondation de l'ACTRM	2 297	14 632
	(260 845)	(40 318)
	(8 614)	791 892
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(60 411)	(60 883)
Variation nette des placements	(229 172)	(634 201)
	(289 583)	(695 084)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(298 197)	96 808
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 625 499	1 528 691
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 327 302 \$	1 625 499 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne des technologues en radiation médicale (l'Association) est l'association nationale et l'organisme de certification pour les professions d'imagerie médicale et radiothérapie médicales au Canada. Ses objectifs comportent trois volets :

- i. Services aux membres : pour servir et soutenir ses membres afin qu'ils puissent fournir aux patients la meilleure qualité d'imagerie médicale et de soins de radiothérapie;
- ii. Défense des intérêts : pour défendre les intérêts des membres et des professions d'imagerie médicale et de radiothérapie au Canada;
- iii. Agrément : pour établir la norme nationale pour l'entrée à la pratique en collaboration avec les parties prenantes.

L'Association est constituée sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des revenus

Les produits provenant des cotisations des membres, de l'assurance responsabilité professionnelle, de l'agrément, de la formation professionnelle continue, des commandites, du congrès annuel et autres événements, des publications et publicité et autres sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, à condition que le montant à recevoir puisse être raisonnablement estimé et que son recouvrement soit raisonnablement assuré. Les produits reçus relatifs aux cotisations des membres, à l'assurance responsabilité professionnelle, à l'agrément et à un congrès qui se rapportent à un exercice ultérieur sont reportés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les transferts de fonds sont constatés au moment de la réception des fonds et les produits provenant des placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthodes	Périodes
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans
Mobilier et équipement	Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	sur la durée du bail

Incitatif à la location reporté

L'incitatif à la location reçu par l'Association est une période sans loyer qui a été reportée et est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail, en tant que réduction de la charge de loyer.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. BUDGET

Les chiffres budgétaires présentés à des fins de comparaison ne sont pas vérifiés et ont été reclassés pour se conformer aux présents états financiers.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

11

4. PLACEMENTS

	2021	2020
Compte d'épargne à intérêt élevé	727 490 \$	1 403 377 \$
Obligations d'État et d'entreprises, échéant en mars 2023	257 458	864 967
Certificats de placement garantis, 0,86 % à 2,58 %, échéant entre janvier 2022 et avril 2024	2 350 810	958 337
Actions canadiennes et américaines	21 857	20 907
	3 357 615	3 247 588
Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 094 818	2 402 802
	2 262 797 \$	844 786 \$

5. IMMOBILISATIONS

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	221 179 \$	185 368 \$	35 811 \$	26 945 \$
Logiciels	788 205	698 089	90 116	144 474
Mobilier et équipement	148 091	113 805	34 286	42 858
Matériel de bureau	93 700	91 738	1 962	1 388
Améliorations locatives	278 789	187 387	91 402	106 005
	1 529 964 \$	1 276 387 \$	253 577 \$	321 670 \$

6. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se détaillent comme suit :

	2021	2020
Cotisations des membres	946 044 \$	1 088 113 \$
Frais d'examen d'agrément et frais liés à la formation professionnelle continue	288 810	324 295
Primes d'assurance responsabilité professionnelle	112 658	132 851
Congrès annuel	54 050	17 500
Autres	-	9 450
	1 401 562 \$	1 572 209 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

12

7. INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ

L'Association a reçu un loyer de base et des frais de fonctionnement gratuits en échange de la signature d'un bail jusqu'au 20 avril 2026. L'incitatif à la location reporté se détaille comme suit :

	2021	2020
Incitatif au bail total - loyer et frais de fonctionnement gratuits	83 961 \$	83 961 \$
Amortissement cumulé	(36 167)	(25 137)
Solde à la fin	47 794 \$	58 824 \$

8. AFFECTATIONS INTERNES

Les affectations internes se composent des éléments suivants :

Investi en immobilisations

Le Fonds investi en immobilisations indique la partie de l'actif net qui n'est pas disponible à être utilisé, puisqu'il a été investi en immobilisations.

Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a pour objet de s'assurer que l'Association dispose de liquidités suffisantes pour subvenir à des événements majeurs prévus et imprévus, tels que la liquidation de l'Association ou des dépenses d'exploitation extraordinaires. La politique du Fonds de réserve exige que le solde du Fonds soit maintenu à 35 % de la moyenne des budgets opérationnels des trois exercices précédents.

Fonds de profils de compétence

Le Fonds de profils de compétence a pour objet de s'assurer que l'Association dispose des fonds nécessaires pour mettre à jour et valider les profils de compétence de la profession, ce qui prend place tous les cinq ans. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert d'un montant de 38 070 \$ au Fonds général.

Fonds de réserve - BCAMRT

L'objectif du Fonds, créé suite à la dissolution de la BCAMRT, est de fournir des avantages aux membres de la Colombie-Britannique. Le Fonds sera utilisé pour maintenir les cotisations des membres à 60 \$ par année pendant 3 ans (de 2018 à 2020), après quoi les fonds restants seront utilisés de manière responsable et à la discrétion de l'ACTRM, en offrant, par exemple, une réduction des coûts d'accès à la formation professionnelle continue, des subventions de recherche et d'éducation, des campagnes de promotion spéciales et des événements éducatifs spéciaux.

8. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

Fonds de prévoyance juridique

Le Fonds de prévoyance juridique a pour objet de s'assurer que l'Association dispose d'une défense juridique contre d'éventuels problèmes tels que la surveillance à distance de l'examen de l'agrément. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert d'un montant de 10 000 \$ provenant du Fonds général.

Fonds de prévoyance des ressources humaines

Le Fonds de prévoyance des ressources humaines a pour objet de s'assurer que l'Association est en mesure de faire face à des dépenses imprévues liées aux ressources humaines, telles que les indemnités de départ, sans affecter les budgets de fonctionnement et la capacité de l'Association à réaliser son travail. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert d'un montant de 10 000 \$ provenant du Fonds général¹

Fonds de projets ciblés

L'Association a créé plusieurs projets ciblés financés par la réserve avec les excédents de 2020 et 2021 en raison de la pandémie. Ces fonds seront utilisés afin de permettre à l'Association de mener à bien une série de projets et d'activités importants qui ont été reportés tout au long de cette période.

Le projet de Communication et défense des intérêts permettra d'achever le travail nécessaire à la mise en œuvre de la recommandation issue de l'évaluation de l'expérience utilisateur du site web, à la refonte de ressources sur "Image of Care", ainsi qu'à d'autres projets pertinents.

Le projet de Responsabilité sociale permettra de mettre en place le comité directeur sur la responsabilité sociale que l'Association mobilisera pour aider à établir les priorités, à identifier des stratégies pour y répondre et à commencer ce travail important.

Le projet de Base de données permettra d'investir dans une modernisation indispensable de la base de données des membres et d'améliorer son intégration dans l'ensemble de l'Association.

Tout comme le projet de base de données, le projet de Système de gestion de l'apprentissage permettra l'acquisition et la mise en œuvre d'un système de gestion de l'apprentissage qui permettra de maintenir la prestation d'offres de formation continue de manière nouvelle et innovante.

Enfin, le projet de Fonds de bourses de recherche permettra d'investir dans des domaines de recherche clés liés à la profession et au plan stratégique de l'Association. En raison de la variabilité de la recherche et des délais, ce financement permettra une certaine flexibilité dans la distribution des fonds afin de correspondre aux objectifs et aux résultats du projet qui peuvent s'étendre au-delà d'une année fiscale.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert d'un montant de 433 704 \$ provenant du Fonds général.

9. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation de l'ACTRM (la Fondation) a été créée en 1987 par quatre membres de l'ACTRM en soutien des activités qui favorisent et font progresser la profession de technologue en radiation médicale et ceux et celles qui pratiquent la profession. La Fondation est un organisme de bienfaisance qui recueille des fonds dans le but de soutenir :

- i. Les technologues et étudiants en radiation médicale suivant des programmes éducatifs;
- ii. Des personnes qualifiées désirant poursuivre une formation professionnelle continue;
- iii. Des personnes qualifiées désirant faire progresser la profession de technologue en radiation médicale à l'échelle nationale et internationale, par le biais de la recherche, de la consultation ou de l'aide directe.

Les placements détenus par l'Association et la Fondation sont combinés afin de réaliser le meilleur taux de rendement possible conformément à leurs politiques d'investissement. Le montant d'intérêt alloué à la Fondation au cours de l'exercice a été de 2 297 \$ (2020 : 2 053 \$). L'Association et la Fondation sont apparentées en vertu d'objectifs et de direction en commun. De plus, certains membres du conseil de l'Association siègent au conseil de la Fondation.

Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et sont inscrites à leurs valeurs d'échange, qui sont les valeurs sur lesquelles s'entendent les parties.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié à ses débiteurs.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Association n'exige généralement pas de caution. L'Association n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un quelconque contrepartie.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 31 décembre 2021, les actifs comprennent des soldes d'encaisse et de placements d'un montant respectif de 612 \$ et 17 279 \$ (2020: 1 456 \$ et 16 416 \$) en dollars américains, qui ont été convertis en dollars canadiens.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Association l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Association administre un régime de prestations à cotisations déterminées destiné à l'intention de la majorité de ses employés. Ce régime de retraite exige que l'Association contribue 5 % du salaire des employés à leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les salaires, avantages sociaux et autres dépenses liées au personnel incluent un montant de 89 013 \$ (2020 : 84 530 \$) de contributions payées dans le cadre du régime de prestations à cotisations déterminées.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 1 093 765 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2022	249 440 \$
2023	249 735 \$
2024	250 035 \$
2025	250 345 \$
2026	94 210 \$